



2 rue de la libération
35190 Bécherel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BECHEREL

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 6 juillet 2010 à Bécherel

L'an deux mille dix, le mardi 6 juillet, à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la Mairie de Bécherel, sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY.

Membre du Conseil

En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 22

Date d'envoi de la convocation : 19/06/2010

Etaients présents :

Bécherel	: M. LEROY, M. GUÉDÉ
Cardroc	: M. MIGNOT, M. HUET
Irodouër	: M. LEBLANC, M. PIEL, M. GAUTIER
Chapelle-Chaussée	: M. ALIX, M. PICHOUX
Les Iffs	: M. DE LA VILLEON, M. DAUGAN
Langan	: Mme LAVAREC
Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL, Mr RICHOUX
Romillé	: M. DAUCE, M. BAZIN, Mr BAUDAIS, Mme PRIÉ
St Brieuc des Iffs	: M. COUET
St Pern	: M. CHATEL

Mme PASCO a donné pouvoir à M. G.CHATEL, Mme TEXIER a donné pouvoir a Mr COUET

A été élu secrétaire de séance conformément au CGCT : Yvon GUÉDÉ

Ordre du jour :

- **Leader + : Présentation du nouveau programme 2009/2014**
- **Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2010**
- **Rapport d'activités 2009**
- **Petite Enfance Projet de construction de deux Multi accueils et demande de subventions auprès de la CAF**
- **Ressources humaines : Modification du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture et d'une agent social**
- **Développement économique : Cahier des charges ateliers relais**
- **Culture – Attribution du marché relatif au recrutement d'une entreprise en charge du développement culturel de la Maison du Livre**
- **Affaires générales : Création d'un syndicat mixte transport**
- **Culture : Demande de subvention Ciné Pays en Brocéliande**
- **Désignation de deux représentants pour siéger à la commission numérique mise en place par le SCoT**
- **Finances : Budget général - Décision modificative**
- **Affaires générales : Demande de recours gracieux de Mr Hardy**
- **Culture/Tourisme - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la Maison du Livre**

Délibération N° 56 /2010 : Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2010

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 25 mai 2010, à la Mairie de Saint Pern.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte rendu du Conseil du 25 mai 2010.

Délibération N° 57 /2010 : Affaires générales – Approbation du Rapport d'activités 2009

Exposé

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chacune des communes membres, un rapport arrêté par l'assemblée communautaire retraçant l'activité de l'établissement.).

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur ce document. Celui-ci devra ensuite être communiqué lors des prochaines réunions publiques de Conseil Municipal.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2009 et de le soumettre aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes.

- d'autoriser le Président à signer toute pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 58 /2010 - Petite Enfance : Projet de construction de deux Multi accueils et demande de subventions auprès de la CAF

Exposé

Marie-Paule PRIÉ indique au Conseil que la commission petite enfance, enfance, jeunesse et relations intergénérationnelles a élaboré un projet de cahier des charges pour définir les besoins relatifs à la création de deux multi accueils sur les communes d'Irodouër et de Romillé, d'une capacité de 36 enfants (18 + 18).

La commission propose, avant de valider ce cahier des charges, de visiter différents équipements comparables en terme de capacité d'accueil : Guer, Guichen et Mordelles.

Une synthèse de ce travail sera présentée lors du prochain conseil pour validation. Il s'agira ensuite d'engager une consultation pour retenir un maître d'œuvre qui sera chargé d'élaborer les deux multi accueil (Irodouër et Romillé), avec une ouverture programmée en 2012.

Dans la perspective de ce projet, il est d'ores et déjà nécessaire de prendre rang auprès de la CAF d'Ille et Vilaine pour solliciter un financement au titre de l'aide à l'investissement.

A titre d'information, Marie-Paule PRIÉ a présenté les éléments prévisionnels d'ordre financier relatif à ce projet.

Plan de financement prévisionnel pour deux équipements - Investissement

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT	%
Etudes et M-O	130 000	CAF	378 400	32.9
Travaux	900 000	Etat	283 500	24.7
Équipement mobilier	120 000	Conseil général	???	0.0
		Communauté de Communes	488 100	42.4
Total	1 150 000	Total	1 150 000	100

Plan de financement prévisionnel – Fonctionnement de la 2^{ème} structure

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Salaire et charges	223300	Familles	58 000.00
Achat	32 000	CAF PSU	96 989.00
Service extérieur	21 200	CAF Contrat Enfance Jeunesse	67 016.00
Matériel pédagogique	3 500	Conseil général	33 500
		Communauté de Communes	24 495.00
Total	280 000	Total	280 000

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- **Autorise la commission à poursuivre sa démarche concernant la mise en œuvre de cette opération afin de soumettre une proposition lors du prochain Conseil**
- **Décide de déposer un dossier auprès de la CAF pour bénéficier d'une aide au financement.**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération**

Délibération N°59 /2010 : Ressources humaines : Modification du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture et d'une agent social

Exposé

Le Président indique que dans le cadre du bon fonctionnement du Multiaccueil « Zoup et Zoupette » et ceci afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants sur le temps du repas et de réduire les amplitudes horaires de certains agents, il est nécessaire de modifier l'organisation du service. Cette réorganisation implique d'augmenter le temps de travail de deux agents qui passeraient de 32 heures à 35 heures (auxiliaire de puériculture) et de 30 heures à 35 heures (agent social).

En conséquence, le Président propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Grade	Nombre	Catégorie / Filière	Situation antérieure	Nouvelle situation	pourvus	non pourvus
Attaché	2	A Administrative	35/35	35/35	1	
			31/35	31/35	1	
Technicien supérieur	1	B/ Technique	35/35	35/35	1	
Rédacteur	1	B/ Administrative	35/35	35/35	1	
Educateur jeunes enfants	3	B Médico-sociale	35/35	35/35	2	
			35/35	35/35	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	C / Administrative	35/35	35/35	1	
animateur	1	B / Animation	35/35	35/35	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	2	C / Technique	21/35	21/35	1	
			3/35	3/35		1
Agent social	2	C/ Médico-sociale	35/35	35/35	1	
			30/35	35/35	1	

Auxiliaire puériculture	de	2	C / Médico-sociale	35/35	35/35	1	
				32/35	35/35	1	

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2010,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 21 voix POUR et une ABSTENTION:

- **Décide de composer cette commission par un représentant par commune (un titulaire et un suppléant) et par les membres du bureau de la Communauté de Communes**
- **Approuve la modification du temps de travail pour le poste d'auxiliaire de puériculture de 32 heures à 35 heures**
- **Approuve la modification du temps de travail pour le poste d'agent social de 30 heures à 35 heures.**
- **Approuve le nouveau tableau des effectifs**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération**

Délibération N°60 /2010 : Développement économique – Approbation du cahier des charges pour réaliser un atelier relais et engagement d'une consultation pour recruter une mission de maîtrise d'oeuvre

Exposé

Claude ALIX informe le Conseil que la commission développement économique s'est réunie le 18 mars et le 29 avril pour réfléchir à l'opportunité de réaliser un atelier relais destiné à accueillir des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire.

Les élus de la commission ont ainsi visité les ateliers relais réalisés par la Communauté de Communes de Brocéliande et par Montfort Communauté.

Suite à ces visites et compte tenu de l'avis favorable de la commission, Claude ALIX propose au Conseil de s'engager dans la construction d'un atelier Relais de 300 m² sur la zone d'activités de l'Hôtel Neuf à Irodouër. Il propose dans un premier temps d'engager une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre. Il précise que la Communauté de Communes pourra, en fonction de la faisabilité économique de l'opération, interrompre la mission de maîtrise d'oeuvre.

Descriptif de l'opération :

Claude ALIX indique que cet atelier devra être modulable et sera scindé en deux cellules de 150 m². Les cellules devront être adaptées aux activités d'artisanat de production. Les deux cellules devront être indépendantes ; une connexion devra néanmoins être prévue pour disposer, le cas échéant et sans modification substantielle du bâtiment, d'une seule cellule.

Ce bâtiment doit constituer un équipement de base, polyvalent, rapidement aménageable et utilisable en production par l'entreprise.

Chaque cellule standard de 150 m² comprendra :

- une partie bureau

- une partie atelier
- une partie sanitaire

Caractéristiques du bâtiment :

- 1 bâtiment composé de 2 cellules de 150 m² connectables si besoin,
- Isolation double peau mur + toiture,
- Hauteur comprise entre 5 et 6 mètres
- Toiture plane en terrasse,
- Structure pour mezzanine pour stockage de matériels,
- Chauffage adapté en terme de coût et de confort (Chauffage pulsé)
- Porte sectionnelle et porte d'entrée dans chaque cellule
- Voûte éclairante, (+ fenêtres à hauteur d'homme dans les ateliers)
- Compteurs séparés par ateliers,
- Parking mutualisé.

Plan de financement prévisionnel - Investissement

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Etudes et maîtrise d'oeuvre	35 000	Communauté de Communes	265 000
Travaux	230 000	Conseil général	???
Total	265 000	Total	265 000

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes du cahier des charges et d'engager une consultation pour recruter un maître d'œuvre pour réaliser cet atelier relais, sur la base du plan de financement prévisionnel.

Délibération

Vu le vote du budget primitif 2010,
Vu l'avis du groupe de travail voirie réuni le 4 février, le 8 mars et le 8 avril 2010

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents:

- **Approuver les termes du cahier des charges pour la réalisation d'un Atelier Relais**
- **Décide d'engager une consultation pour recruter un maître d'œuvre pour réaliser cet atelier relais**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération**

Délibération N° 61 /2010 : Culture – Attribution du marché relatif au recrutement d'une équipe en charge du développement culturel de la Maison du Livre et de la Cité du Livre

Exposé

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé lors du Conseil du 25 mai d'engager une consultation pour recruter une équipe en charge du développement culturel de la Maison du Livre et de la Cité du Livre. Un appel d'offre a été publié par voie de presse.

Trois entreprises ont transmises une offre dans le cadre de cette consultation : Art Comedia (Bécherel), Texto (Rennes), Cadre en mission (Rennes).

Une audition des candidats a été organisée le mardi 6 juillet par une commission composée des membres du bureau de la Communauté de Communes, du Directeur de Livre et Lecture en Bretagne et de la Présidente du Comité de Concertation.

Le Président indique que la commission qui a auditionné les candidats n'a pas pu aboutir à un consensus pour définir une proposition à soumettre au Conseil.

Le Président expose en synthèse les atouts et les contraintes des différentes offres, au regard des critères définis dans le cahier des charges : Prix (50%) et Références et Valeur technique (50%). Le Président précise que les propositions des candidats sont de nature différentes, tout en étant conforme au cahier des charges définis par la Communauté de Communes, ce qui explique la difficulté rencontrée pour les comparer.

Le président propose, à l'issue de l'exposé, des interrogations posées par le Conseil et des réponses faites par les membres de la commission, de procéder à un vote à bulletin secret, afin de retenir un candidat dans le cadre de ce marché.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le vote du budget primitif 2010,
Vu la délibération n° 55-2010 du 25 mai 2010
Vu les auditions du mardi 6 juillet 2010,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 14 voix POUR l'offre de Texto, 8 voix POUR l'offre de Art Comédia :

- **Décide de retenir l'offre de la SCOP Texto, pour un montant de 35 880 € TTC**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

Délibération N° 62 /2010 : Affaires générales - Création d'un syndicat mixte transport

Exposé

Le Président indique que Madame Françoise Gatel, Présidente de l'association des Maires d'Ille et Vilaine a fait part de l'avis favorable donné par le Président du Conseil général à la création d'un syndicat mixte de transport à l'échelle du département.

Aussi, elle propose aux Communautés de Communes d'Ille et Vilaine d'adopter le vœu suivant :

La mobilité constitue aujourd'hui un enjeu majeur à deux titres :

- Pour l'aménagement du territoire : la garantie d'un développement équilibré, y compris dans les zones rurales, le maintien d'un tissu économique artisanal et commercial, l'accès aux polarités de proximité, la nécessité d'optimisation de transports collectifs.
- Pour l'égalité des chances et la prévention de la fragilité sociale et économique de ménages qui, faute de moyens, sont condamnés à s'éloigner des centres urbains pour se loger et sont donc souvent privés de transport collectifs pour se rendre à leur travail.

En ce sens, le Conseil général élabore actuellement son prochain schéma départemental des transports. L'optimisation de ce schéma l'amène à proposer aux communautés de communes de mettre en place un rabattement sur le périmètre de son territoire.

Considérant que le mode de vie de nos concitoyens s'affranchit au quotidien des périmètres administratifs qui déterminent la compétence des Autorités Organisatrices de Transports (AOT),

Considérant le nécessaire développement de la multi modalité pour les déplacements quotidiens,

Considérant le contexte budgétaire difficile pour les collectivités, alors même que la demande en transports collectifs augmente,

Considérant la faible capacité des communautés de communes, compte tenu de leur taille, à négocier des conditions favorables pour ce service auprès des opérateurs de transport,

Considérant l'avis favorable du Président du Conseil général à la proposition de l'association des Maires d'Ille et Vilaine de constituer un syndicat mixte de transport, proposition émise lors de l'assemblée générale des Maires du 2mai 2010,

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif voté le 13/04/2010

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- **Donne un avis favorable à la constitution d'un syndicat mixte de transport,**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération**

Délibération N° 63/2010 : Culture - Demande de subvention Ciné Pays en Brocéliande

Exposé

Le Président informe le Conseil que le Pays d'accueil touristique, en lien avec les six cinémas associatifs proposent de reconduire la manifestation « Ciné Pays » du 27 octobre au 2 novembre 2010. Un partenariat a été engagé avec les Espaces jeunes du territoire, notamment celui de Romillé, qui travaillera sur la réalisation de films qui seront diffusés lors du festival.

La participation sollicitée auprès de chacune des cinq Communauté de communes du Pays est de 1300 €.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2010

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'octroyer une subvention de 1300 € au Pays Touristique de Brocéliande pour l'organisation du Festival Ciné Pays**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

Délibération N° 64/2010 : Affaires générales - Désignation de deux représentants pour siéger à la commission numérique mise en place par le SCoT

Exposé

Le Président informe le Conseil qu'à l'initiative de la Région, le SCoT du Pays de Brocéliande a engagé une réflexion pour permettre le développement du Très Haut Débit (THD). Une enveloppe de 375 000 € est attribuée au territoire du Pays de Brocéliande pour développer des actions permettant le déploiement du THD.

Le SCoT propose de mettre en place une commission « numérique » chargée de définir les projets à mettre en œuvre à l'échelle du Pays de Brocéliande. Chaque Communauté de Communes doit désigner deux membres pour siéger dans cette commission. Le Président propose de désigner des personnes en phase avec cette thématique. A l'issue des échanges le Conseil suggère de proposer à Messieurs Loïc MORIN et Patrick SOUBEN, de représenter la Communauté de Communes au sein de cette commission numérique.

Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- **Propose, la candidature de Messieurs Loïc MORIN et Patrick SOUBEN, sous réserve d'acceptation de leur part**

Délibération N° 65 /2010 : Affaires générales - Demande de recours gracieux de Mr Hardy

Exposé

Le Président informe le Conseil que par jugement de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne, Monsieur Hardy, ancien comptable de la Communauté de Communes a été déclaré débiteur envers la collectivité de la somme de 32 114,20 €.

Le Président indique que Monsieur Hardy a la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du Ministre du Budget et des Comptes Publics. Dans cette hypothèse, le Conseil de se prononcer sur cette éventuelle demande en recours gracieux.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le jugement de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, 21 voix POUR et une ABSTENTION :

- **Décide d'émettre un avis favorable à la demande en recours gracieux faite le cas échéant par Mr HARDY.**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

Délibération N° 66 /2010 : Culture/Tourisme - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la Maison du Livre

Exposé

Le Président informe le Conseil que dans le cadre du déclenchement de l'option I photovoltaïque pour le lot n°11 Electricité courants forts et faibles (Délibération du 26 janvier 2010), il est proposé de passer un avenant de plus-value.

En effet, si pour les éléments de mission de la phase ETUDES du marché de base, il avait été tenu compte de cette option, cette décision de recourir à l'énergie photovoltaïque va nécessiter des travaux supplémentaires de contrôle et de réception de la phase TRAVAUX.

Cet avenant ne concernant que des prestations assurées par le co-traitant n°3, le Cabinet FLUELEC, il sera réparti sur les éléments de mission de la phase TRAVAUX (VISA : 19% ; DET : 68% ; AOR : 13%) .

Montant de l'avenant :

Mission de base du marché initial :	72 875,00 € HT
Mission DIAG :	+ 4 200,00 € HT
Mission OPC :	+ 8 500,00 € HT
Montant des honoraires de base :	85 575,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	+ 1 500,00 € HT
Montant du marché est porté à :	87 075,00 € HT

Délibération

Vu le budget primitif 2010,
Vu la délibération n° 5-2010 du 26 janvier 2010

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'avenant concernant le co-traitant n°3, le Cabinet FLUELEC pour un montant de 1500 €.**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans sus
mentionnés
Pour extrait certifié conforme**

Le Président, Bernard LEROY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 09/07/2010
Affichage le 09/07/2010